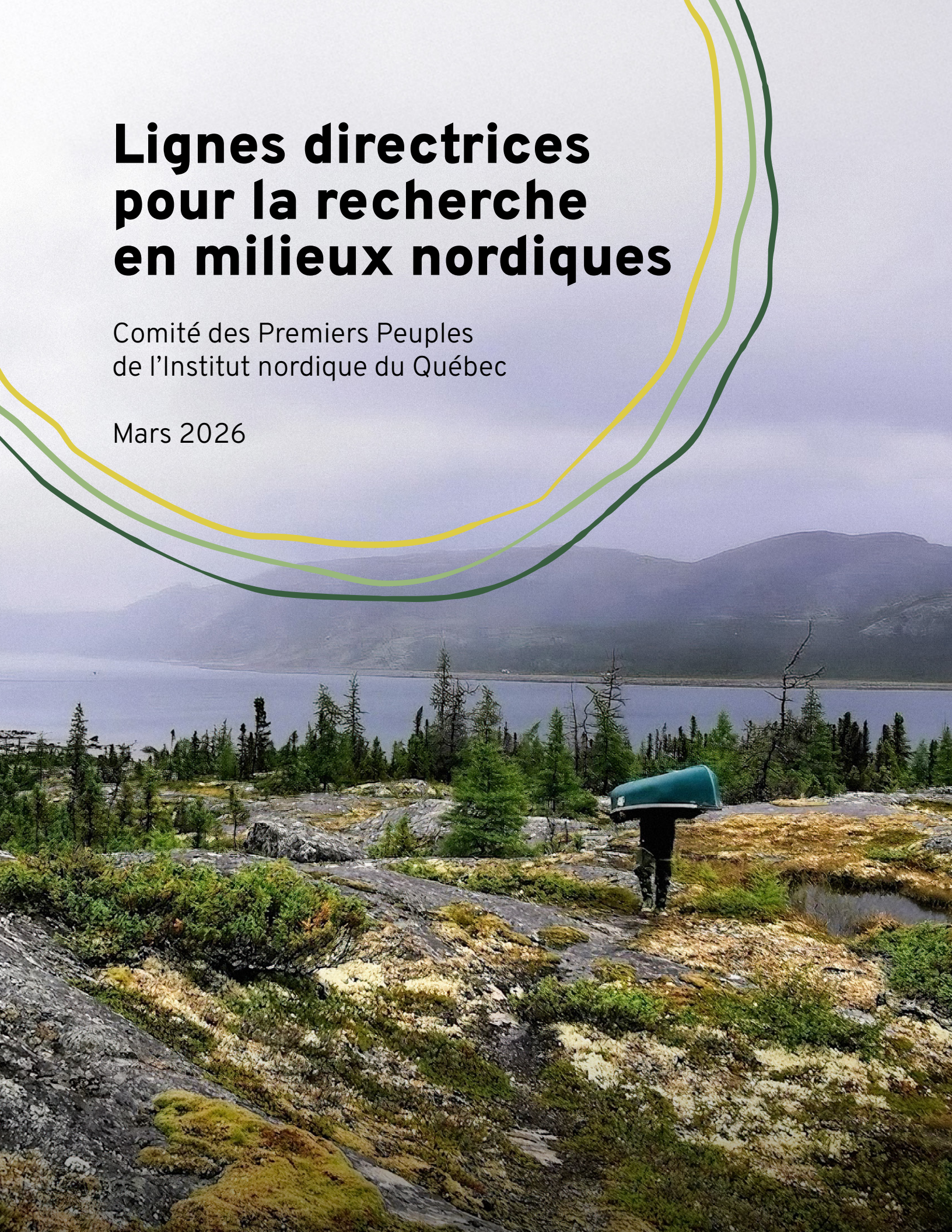


Lignes directrices pour la recherche en milieux nordiques

Comité des Premiers Peuples
de l'Institut nordique du Québec

Mars 2026



CRÉDITS

Membres du Comité des Premiers Peuples (CPP)

Mélissa Saganash, Présidente du Comité. Directrice exécutive adjointe, Grand Conseil des Cris, Nation Crie d'Eeyou Istchee.

Glenda Sandy, Infirmière conseillère pour la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, Nation Naskapie.

Loretta Robinson, Enseignante et chercheuse en éducation, Nation Naskapie.

Serge Ashini Goupil, Nation Innue.

Noah Brosseau, Directeur du Centre de recherche du Nunavik, Makivvik.

Brigitte Bigué, Directrice générale des opérations de l'INQ.

Coordonnatrice du CPP

Marie-Eve Marchand, Université Laval.

Nous adressons nos sincères remerciements aux anciens membres chercheurs et rédacteurs du Comité pour leur contribution à la réalisation de l'édition 2017 de ce document : Suzy Basile (UQAT), Frédérique Cornellier (UQAT), Francis Lévesque (UQAT), Ellen Avard (Makivvik), Marie Audette (Université Laval), Valérie Fauteux (AGTPNQL) et Najat Bhiry (CEN).

Nous remercions également toutes les personnes collaboratrices pour leur contribution à la présente édition : Rachel Hussherr (UQTR), Catherine Girard (Université Laval), Barbara Papigatuk (Atanniuvik), Jennifer Hunter (Atanniuvik) et Vincent Gautier-Doucet (Cree Nation Government).

Révision linguistique : Aurélie Maire

Traduction anglaise : Debra Christiansen-Stowe

Graphisme : Services campus

Photo de la page de couverture : Véronique Dubos. Portage vers le lac Tasikallak, Région de Kangiqsualujuaq, 2022.

Mandat du Comité des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec

© Comité des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec, 2026. Cette deuxième édition produite par l'Institut nordique du Québec a été revue et enrichie par Marie-Eve Marchand, 2026, imprimée au Canada.

ISBN : 978-2-9822787-4-5, Lignes directrices pour la recherche en milieux nordiques, PDF

Pour citer ce document : Institut nordique du Québec (2026), Lignes directrices pour la recherche en milieux nordiques. INQ, Québec.

Table des matières

Le Comité des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec (INQ)	4
Son mandat	4
Introduction	6
Définir le Nord	7
Recherche et peuples autochtones	8
Principes de réconciliation en recherche	9
La décolonisation de la recherche	10
L'autodétermination	12
Reconnaissance et production des savoirs	14
La sécurité culturelle	17
Principes d'éthiques et code de conduite	18
Le consentement	18
Propriété, contrôle, accès et possession des données	20
Les valeurs fondamentales	22
Savoir-être en milieux nordiques	24
Démarches proposées pour mener des recherches en milieux nordiques	26
Épistémologies autochtones de la recherche	27
Une démarche d'engagement	28
Les premières étapes	29
Une méthodologie adéquate	31
Les résultats de la recherche	33
Recommandations et conclusion	34
Références	36

Note au lectorat

Afin de proposer un guide inclusif, nous privilégions une rédaction épiciène. De même, l'utilisation de l'expression « les communautés de recherches » souligne et reconnaît la diversité des pratiques et des méthodologies propres à chaque communauté de recherche.

ABRÉVIATIONS

APNQL Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
CBJNQ Convention de la Baie James et du Nord québécois
CCI Conseil circumpolaire inuit
CER Comité d'éthique de la recherche
CGIPN Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations
CPP Comité des Premier Peuples de l'INQ
CRSH Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CRVC Commission de vérité et réconciliation du Canada
DNUDPA Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
ENFFADA Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
EPTC Énoncé de politique des Trois Conseils
FAQ Femmes autochtones du Québec
IDDPNQL Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador
INQ Institut nordique du Québec
ITK Inuit Tapiriit Kanatami
IRSC Instituts de recherche en santé du Canada
IRN Institut de recherche du Nunavut
PCAP® Propriété, contrôle, accès et possession. PCAP® est une marque enregistrée du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations
RCAAQ Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Le Comité des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec (INQ)

Le Comité des Premiers Peuples (CPP) a été mis en place à la suite de la création de l'Institut nordique du Québec (INQ), en 2015. Il est composé de représentants des nations autochtones Innus, Eeyou (Cris), Inuit et Naskapis qui occupent les territoires nordiques québécois. Certains membres du Comité siègent également sur le comité scientifique et de développement, ainsi que sur le comité de direction de l'INQ : ils participent aux décisions et aux actions de l'INQ. Il a été convenu que les intérêts des peuples atikamekw nehirowisiw et anicinabek soient considérés dans les travaux du Comité, puisque certains de leurs territoires familiaux se trouvent au nord du 49^e parallèle¹.

Son mandat

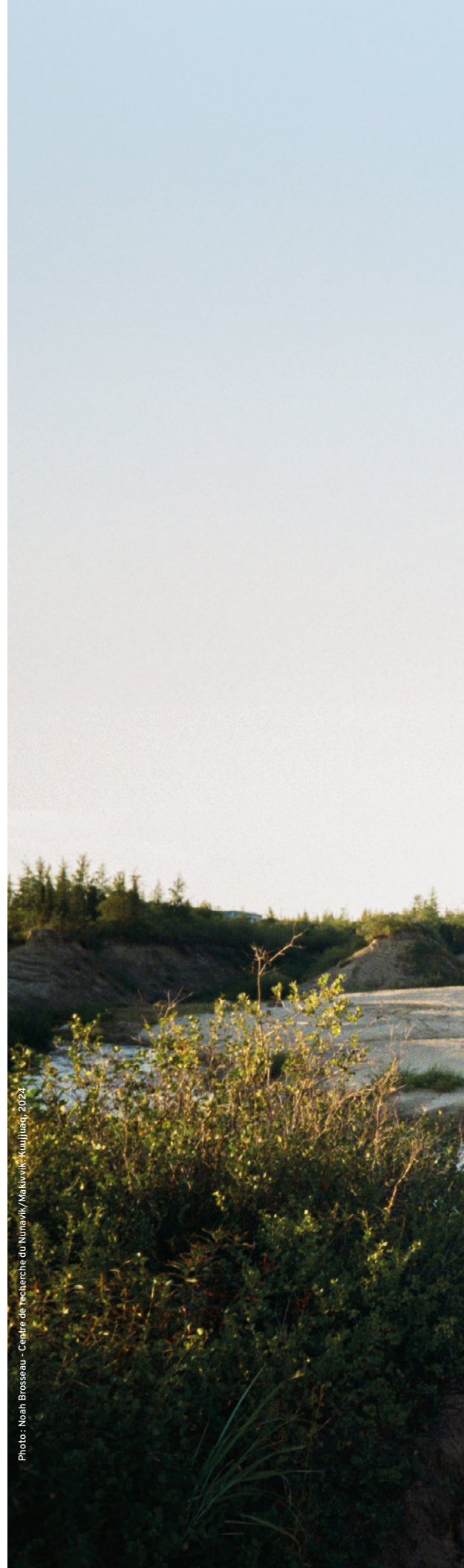
1. Conseiller le Comité scientifique et de développement de l'INQ et formuler des recommandations sur les priorités de recherches qui relèvent des préoccupations et des aspirations des Premiers Peuples des territoires nordiques du Québec ;
2. Répertoire ces priorités de recherche, communes et spécifiques, aux territoires nordiques du Québec ;
3. Conseiller le personnel scientifique quant aux codes de bonne conduite et à l'éthique de la recherche en milieux nordiques et autochtones, dans le respect des pratiques culturelles et de la gouvernance des Premiers Peuples ;
4. Valoriser et promouvoir les savoirs et les savoir-faire autochtones au sein des recherches scientifiques en milieux nordiques au Québec.

Pour remplir ce mandat (revu en 2025), le Comité organise des ateliers au cœur des territoires nordiques et des forums². Le présent document bonifie le guide initial, *Lignes directrices pour la recherche*, publié en 2017³. Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques et d'un document de référence pour la recherche dans le Nord. Il s'adresse aux communautés scientifiques et à toutes personnes qui mènent des recherches (chercheuses et chercheurs, équipes de recherche, étudiantes et étudiants, et membres professionnels) dans les territoires nordiques du Québec, au-delà du 49^e parallèle, ou travaillent avec des données issues de ces territoires. Dans le but de développer des relations respectueuses avec les membres des Nations autochtones, ce guide s'inscrit dans l'ensemble des outils de recherche à consulter et dont plusieurs figurent dans la section référence de ce document.

¹ Point statué lors d'une rencontre du Comité des Premiers Peuples en 2016.

² Forum sur les besoins de recherche des Premiers Peuples à Val-d'Or (2017), atelier à Oujé-Bougoumou, Eeyou Istchee (2019) et forum sur l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et la recherche autochtone à Chicoutimi (2023).

³ Certaines sections, des références récentes et des citations tirées du forum de 2023 ont été ajoutées.



Déclaration de principes

LE COMITÉ DES PREMIERS PEUPLES RAPPELLE QUE :

- › Les peuples autochtones possèdent des connaissances et des savoir-faire riches et uniques ;
- › Les peuples autochtones ont le droit et le devoir de contrôler et de protéger leurs patrimoines culturels matériels et immatériels ;
- › Les recherches menées en milieux nordiques doivent respecter le droit à l'autodétermination des Premiers Peuples, leurs valeurs éthiques et morales, leurs modes de gouvernance, leur dignité et leur vie privée ;
- › Toutes recherches menées sur les territoires autochtones concernent les membres des Nations autochtones, indépendamment du sujet ou de la discipline.
- › Les recherches menées en milieux nordiques doivent être définies et réalisées en fonction des préoccupations, des aspirations et des priorités déterminées par les peuples autochtones eux-mêmes ;
- › Les recherches menées en milieux nordiques doivent être coconstruites et coproduites par les peuples autochtones et la communauté de chercheurs, peu importe si la recherche implique des êtres humains ou non ;
- › Les recherches menées en milieux nordiques ne doivent pas perturber ni interférer avec les activités traditionnelles ; les recherches restent secondaires par rapport aux modes de vie traditionnels et à l'utilisation des territoires par les Premiers Peuples.





Introduction

Depuis son institutionnalisation dans les années 1980, le domaine de la recherche en milieux autochtones ne cesse de se transformer. Il est maintenant évident que celle-ci doit respecter des principes éthiques bien établis, et ce, à toutes ses étapes. Les voix autochtones, mais aussi les constats émis par différentes Commissions d'Enquêtes nationales et provinciales⁴ ont poussé les organismes gouvernementaux à mettre en place des balises pour encadrer les recherches académiques en milieux autochtones. Les organisations autochtones se dotent également de leurs propres protocoles de recherche, voire de structures institutionnelles, afin de mieux recevoir, autoriser, surveiller et encadrer les recherches menées aux seins de leurs communautés et de leurs territoires. Pour les membres du Comité des Premiers Peuples de l'INQ, il s'avère essentiel de poursuivre les efforts en ce sens et d'accompagner les communautés de recherche scientifique, toutes disciplines confondues, à adopter et à appliquer ces principes.

Compte tenu de l'impact des changements globaux⁵, des enjeux géopolitiques, mais aussi de l'intérêt croissant pour les ressources naturelles de l'Arctique, les recherches y sont de plus en plus nombreuses (ITK 2018, 2019). Au-delà d'une simple consultation, les peuples autochtones du Nord souhaitent faire partie des discussions et des prises de décision dès le début du processus de recherche. Les membres des Nations autochtones réclament des recherches qui répondent à leurs priorités et puissent servir les intérêts et le bien-être de leurs communautés. Ainsi, c'est tout le processus de recherche qui doit être révisé selon le principe de « par, pour et avec » les Nations, les communautés et les individus autochtones. Ce processus relève de la responsabilité des communautés académiques, c'est-à-dire des chercheuses et des chercheurs, des étudiantes et des étudiants, et des corps professionnels, qui doivent en avoir connaissance pour les mettre en pratique.

⁴ Commission de vérité et réconciliation du Canada (Gouvernement du Canada 2015) ; Commission d'Enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (Gouvernement du Canada 2019 ; Gouvernement du Québec 2019) ; Commission d'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Gouvernement du Canada 2019).

⁵ Ils font référence aux transformations profondes et à grande échelle qui affectent la planète, incluant des changements climatiques, environnementaux et sociaux, souvent liés aux activités humaines.

Le territoire est un sujet sensible, il faut faire attention. Quand on parle du territoire à un Innu, c'est comme si on parlait à une mère de son enfant. C'est le même niveau d'intensité. On sent encore que le territoire est bien ancré, même pour ceux qui ne montent jamais dans le bois.

(Une répondante innue 2019¹⁰)

Définir le Nord

Il existe plusieurs définitions du Nord ou des Nord. L'INQ délimite le Nord en fonction du 49^e parallèle⁶. Quatre Nations autochtones, les Eeyou (Cris), les Inuit, les Naskapis et les Innus, ainsi que des Allochtones, habitent et occupent ces territoires⁷ qui représentent une superficie d'environ 1,2 million de kilomètres carrés, soit 72 % de la superficie du Québec. Les Atikamekw Nehirowisiw et les Anicinabek y occupent toujours des territoires familiaux et ancestraux⁸.

Toutefois, les définitions gouvernementales et institutionnelles du Nord ne concordent pas nécessairement avec celles des peuples autochtones pour qui les territoires sont avant tout partagés entre les différentes Nations, selon des frontières politiques ou administratives à degré variable. Depuis 1975, par exemple, les trois quarts de ces territoires sont régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ)⁹. De surcroît, pour de nombreux peuples autochtones, particulièrement pour les Inuit de l'Inuit Nunangat, les glaces et les eaux font aussi partir du territoire (ITK 2019).

Ainsi, envisager une recherche au-delà du 49^e parallèle suppose une réflexion sur les notions de **droit coutumier** et de **territoire traditionnel**.

Le Comité des Premiers Peuples suggère aux communautés de recherche d'entamer une réflexion sur la définition du Nord et d'établir, dans le cadre de leurs projets et avec les peuples autochtones concernés, une définition commune du « territoire » où se déroulera la recherche (Asselin 2011 ; Vincent 2016).

De plus, la conception même de la notion de territoire pour beaucoup de personnes, de communautés et de Nations autochtones diffère des conceptions allochtones. Celles-ci englobent souvent des aspects culturels, linguistiques, politiques ou encore spirituels auxquels nous devons être sensibles.

Enfin, si les Premiers Peuples partagent entre eux des histoires communes, comme le lien colonial avec les gouvernements fédéraux et provinciaux, il n'en demeure pas moins que toutes les communautés ont leurs spécificités. D'ailleurs, les Inuit du Nunavik font partie de l'**Inuit Nunangat** (territoire inuit au Canada), ainsi d'un point de vue culturel, ils partagent beaucoup de similarités avec les peuples inuit de l'Arctique canadien et circumpolaire. Rappelons que les Premiers Peuples ont chacun leurs propres structures de gouvernance, leurs cultures, leurs coutumes, leurs langues et leurs dialectes, qui peuvent parfois varier d'une communauté à l'autre.

Pour cette raison, il faut respecter ces spécificités et distinguer, dans le cadre d'une recherche, les enjeux communs des enjeux spécifiques.

⁶ Correspond à la définition du Plan Nord.

⁷ Parmi les municipalités allochtones se trouvent : Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami (région Nord-du-Québec), ou encore Girardville (région du Saguenay-Lac-Saint-Jean).

⁸ En janvier 2026, les Innus, les Atikamekw Nehirowisiw et les Anicinabek demeurent sans traités. Plusieurs articles ont été publiés sur le sujet dans le contexte du 50^e anniversaire de la CBJNQ.

⁹ La CBJNQ, accord sur des revendications territoriales au Canada est un document juridique qui redéfinit et encadre les relations entre l'État québécois et les nations autochtones de la baie James et du Nord du Québec, mais aussi la gestion du territoire.

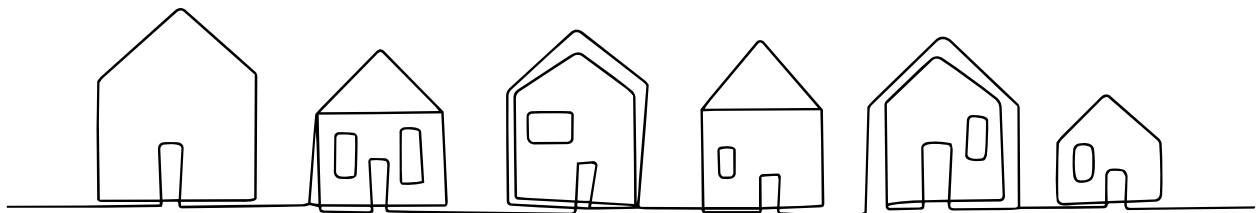
¹⁰ André-Lescop, G. 2019, « En quoi le territoire ancestral peut-il inspirer l'aménagement contemporain des communautés innues ? », Recherches amérindiennes au Québec, Vol 49, n°3, p. 65-77.

Recherche et peuples autochtones

L'histoire de la recherche autochtone au Canada et au Québec permet de comprendre comment elle a reflété, au fil du temps, différentes manières de mener les projets de recherche et les objectifs visés, ou encore la place accordée aux peuples autochtones.

Lors des grandes explorations scientifiques au XVII^e et XIX^e siècles, les Autochtones étaient souvent des alliés, pourtant cantonnés au rôle de guides ou d'interprètes. La période des années 1950 à 1970 a été qualifiée de « colonialisme scientifique », car les recherches en milieux autochtones et nordiques appuyaient souvent des politiques coloniales qui visaient à administrer et à contrôler les peuples du Nord ou à exploiter les territoires et leurs ressources, au profit du Sud. C'est durant cette période que naissent les revendications autochtones portant sur la propriété intellectuelle et les enjeux éthiques dans le domaine de la recherche académique (Nagy 2011 ; Smith 2012). À partir des années 1970, la recherche scientifique apparaît clairement aux peuples autochtones comme un outil pouvant appuyer ou nuire à leurs revendications territoriales et identitaires. Un discours politique émerge alors autour de la recherche, contestant le recueil, l'utilisation et la propriété des données ou encore l'utilisation des résultats, que les peuples autochtones souhaitent désormais mettre au profit de leurs propres intérêts. C'est vers les années 2000 que des protocoles et des guides d'éthique de la recherche en milieux autochtones voient le jour.

Ainsi, nous admettons que, tant par le passé qu'aujourd'hui, et notamment pour les peuples autochtones, la recherche scientifique soulève des enjeux éminemment politiques que les communautés de recherche ne peuvent ignorer. Il est crucial de connaître et de reconnaître les racines historiques et coloniales du système dominant. Les recherches scientifiques et leurs résultats contribuent directement à l'élaboration de programmes politiques, environnementaux et sociaux, et à la mise en place de services dans différents domaines, tels que la santé ou l'éducation. Aujourd'hui les membres des Premiers Peuples souhaitent que les travaux de recherche supportent leur développement socio-économique et qu'ils contribuent au financement de programmes et de politiques qui leur sont bénéfiques. Acquérir des connaissances sur l'histoire des peuples autochtones en lien avec le projet de recherche qui s'y réfère, selon la discipline et le sujet, est incontournable.



Principes de réconciliation en recherche

Au Canada, les principes de réconciliation découlent des travaux de la Commission de vérité et réconciliation (Gouvernement du Canada 2015) qui visait à documenter l'histoire et les conséquences des pensionnats indiens. Dans une **perspective de réparation**, et pour montrer son engagement à renouveler la relation avec les peuples autochtones, le gouvernement fédéral met en place plusieurs appels à l'action et recommandations énoncés par la CRVC¹¹. Concernant les milieux de la recherche, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) lance, en 2020, un plan stratégique visant à établir des relations respectueuses, à appuyer les priorités de recherche des collectivités autochtones, à améliorer l'accès aux subventions et à promouvoir le leadership, l'autodétermination et le renforcement des capacités autochtones dans le domaine de la recherche scientifique (Gouvernement du Canada 2019).

Aujourd'hui, la mise en pratique des principes de réconciliation en milieux académiques, à travers la reconnaissance des droits autochtones, le respect, la coopération et les partenariats, n'est plus une option.

Pour aller plus loin, le Comité des Premiers Peuples invite les communautés de recherche à engager une réflexion plus large sur la décolonisation et l'autodétermination dans les milieux de la recherche scientifique¹².

¹¹ Gouvernement du Canada (2015), Gouvernement du Québec (2019), *Loi sur les langues autochtones* (2019), *Loi sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (2021), *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (2024).

¹² Voir également des travaux plus critiques de la CRVC comme un projet politique national : Richards et Wilson (2017), Alfred (2016), Johnson (2011), Jaccoud (2016).

C'est l'idée que la recherche bénéficie aux communautés en contribuant au développement de notre agentivité. Par cela, je veux dire l'autodétermination : nous sommes les agents de nos vies et de notre futur, il n'y a plus de relation paternaliste [...]. L'agentivité signifie que nous pouvons le faire par nous-mêmes et que nous travaillons en ce sens.

(Natasha MacDonald, Inuk, professeure et chercheuse à l'Université McGill, Chicoutimi 2023 [Traduction libre])

La décolonisation de la recherche



Ce que l'on appelle « le colonialisme » en recherche fait référence à la perpétuation d'un déséquilibre ou d'une **dynamique de pouvoir inégalitaire** propres au colonialisme (Hamel-Charest 2022). Cela peut inclure l'imposition d'une structure ou d'une vision extérieure, un manque de contrôle autochtone, l'exploitation des connaissances, ou encore, l'absence ou le manque de bénéfices pour les communautés.

La recherche en milieux autochtones est encore fortement teintée par l'entreprise coloniale (Smith 2021). Le colonialisme s'oppose aux droits à l'autonomie et à l'autodétermination. Adopter une pratique de recherche décoloniale, c'est : d'une part, ne pas perpétuer cette dynamique de pouvoir inégalitaire ; et d'autre part, mettre en place des pratiques qui la renversent.

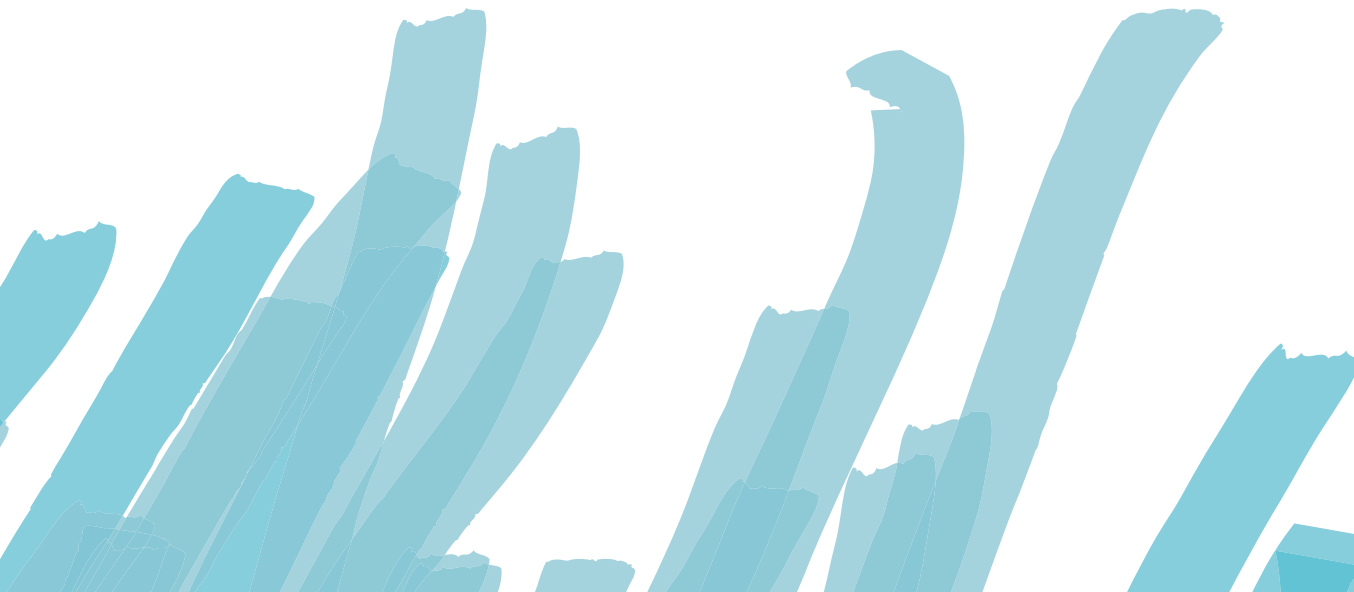
Au Canada, des avancées majeures et principalement grâce aux travaux des Commissions d'enquêtes (ou encore la mise en place de lois)¹³ ont permis de poser des assises afin que les protocoles de recherche, des ententes, des accords et des pratiques respectueuses encadrent la recherche scientifique. D'ailleurs, le Comité des Premiers Peuples insiste pour que les communautés de recherche étrangères, qui ne sont pas soumises aux exigences canadiennes en matière d'éthique, aient la diligence de les consulter et de les appliquer.

En définissant de grands principes, tels que le respect, l'équité, la réciprocité, la pertinence, ou encore la responsabilité, les organismes et les communautés autochtones expriment leurs préoccupations vis-à-vis de la recherche académique et nous accompagnent quant à la réalisation de celle-ci. Les principes du PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession des données et des informations) énoncés en 1998 par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations sont intimement liés au droit à l'autodétermination, à la **préservation** et au **développement des cultures**.

Une réflexion sur la décolonisation doit englober de façon plus large l'observation des structures et des institutions qui encadrent la recherche, son financement, ou encore, la répartition du financement et des ressources. Nous reconnaissons que les milieux de la recherche sont issus et imprégnés des valeurs occidentales.

Décoloniser la recherche, c'est être vigilant sur ce phénomène, et participer à des travaux et des relations plus équitables et plus inclusives.

¹³ Citons notamment : les Principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession de l'information et de la gestion de l'information PCAP® (1998) ; le Projet de propriété intellectuelle Amauti de l'Association des femmes inuit Pauktuutit (2002) ; le Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador de l'APNQL (2005-2014), le Renforcement des capacités en recherche autochtone (CRSNG 2024).



À travers la littérature et la pratique, les communautés autochtones de l'Arctique façonnent le discours mondial sur les approches, les mécanismes et les stratégies de conservation, tout en remettant en question les conceptions coloniales de l'utilisation, de la gestion et de la protection des terres, des eaux et des espèces. Les approches, mécanismes et stratégies autochtones diffèrent souvent de ceux présents dans la boîte à outils de la conservation mondiale, en mettant plutôt l'accent sur les priorités locales, les savoirs autochtones, les pratiques traditionnelles, la souveraineté et l'autodétermination.

(Buschman et Sudlovenick 2023 [Traduction libre])



L'autodétermination



L'autodétermination est la capacité à (re)prendre le contrôle des affaires qui nous concernent. Utilisée dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, de la politique et de l'économie, notamment, cette notion s'applique aussi à la recherche en milieux autochtones.

Le terme marque ainsi une rupture avec un système colonial dans lequel des personnes, des entités ou des institutions décidaient de ce qui concernait les Autochtones sans que ces derniers n'aient aucun pouvoir de décision ou d'action. En adoptant la *Loi sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (2021), le Canada a réaffirmé le droit à l'autodétermination des peuples autochtones : « En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel » (Art. 3, page 10). Dans cette lignée, une recherche en milieu ou territoire autochtone doit :

- › Respecter les priorités mentionnées par ces derniers ;
- › S'assurer que les résultats leur soient accessibles ;
- › Participer à renforcer les capacités d'agir et les transferts de connaissances ;
- › Permettre une pleine participation aux processus décisionnels.

Efforçons-nous d'éviter l'ingérence et de ne pas tenter de définir ce qui est « bon » pour l'Autre. Cette réflexion sur le droit à l'autodétermination, qui va de pair avec une pratique de décolonisation, a mené de nombreux chercheurs et intervenants autochtones à adopter le slogan : « Rien sur nous sans nous »¹⁴. Ces derniers proposent plutôt une démarche et des **méthodes de recherches participatives et collaboratives**.

Ces démarches s'inscrivent également dans un mouvement plus large de **démocratisation de la recherche**, de l'éducation et de la formation dans lequel la participation des Autochtones est essentielle. Ces derniers doivent pouvoir s'approprier la littérature scientifique, c'est-à-dire la capacité de comprendre, d'évaluer et d'utiliser des informations scientifiques pour prendre des décisions éclairées.

Participer au transfert des connaissances et des compétences favorables au renforcement de l'autonomie dans les activités de recherche est une priorité majeure mentionnée par les intervenants autochtones.

¹⁴ Ce slogan qui trouve son origine au XVI^e siècle en Europe de l'Est est repris par plusieurs groupes marginalisés pour exiger leur pleine participation aux décisions qui les concernent. Karla Jessen Williamson, chercheuse et professeure inuk à l'Université de la Saskatchewan explique : « j'ai vu tellement de non-Autochtones faire des recherches sur le suicide des Inuit. Ils utilisent différents types de théories provenant du monde universitaire et, pour moi, c'est une banalisation de ces personnes qui s'enlèvent la vie. Il y a très, très peu de ces personnes qui participent à l'élaboration de solutions » Zanetta, A., 2021. « Le savoir autochtone nous appartient, c'est à nous d'en parler », Radio-Canada).

En reprenant le contrôle des institutions et des processus qui les impactent, les communautés construisent l'espoir d'un avenir sain.

(Schnarch 2004, 94 [Traduction libre]).

Il y a vraiment une grande puissance à impliquer les gens, non seulement pour le bien de la recherche, mais aussi pour le renforcement des capacités ou pour redonner aux communautés.

*(Glenda Sandy, Infirmière-conseillère naskapie-crie, Forum Chicoutimi 2023
[Traduction libre])*



Reconnaissance et production des savoirs



De façon générale, les savoirs sont construits, produits et légitimés par un système qui les reconnaît comme tels. On parle de « systèmes de savoirs »¹⁵ pour nommer la **variété des systèmes qui coexistent**.

Dans la société euro-canadienne, et notamment dans les milieux de la recherche académique, les approches scientifiques occidentales prédominent¹⁶. Lorsque l'on désire mener une recherche en contexte autochtone ou au cœur des territoires autochtones, l'ouverture à un autre système de savoirs et la prise en compte de ces connaissances, dans le respect et la compréhension mutuelle, est requise.

Les peuples autochtones sont les détenteurs d'expertises uniques, riches et millénaires. Ces savoirs¹⁷ représentent bien plus que de simples observations et connaissances de l'environnement écologique. Il s'agit d'une façon de voir et d'être au monde, une façon d'envisager nos relations avec tout ce qui nous entoure. Selon cette pensée, il incombe aux individus une responsabilité de veiller à maintenir l'équilibre et l'harmonie avec les choses auxquelles nous sommes reliés.

Par exemple, assurer la protection de l'environnement en vue de transmettre un milieu de vie sain à la prochaine génération est une responsabilité.

¹⁵ Voir, entres-autres, les travaux de Foucault (1994), Said (1994) et Harraway (1988).

¹⁶ Les sciences occidentales se caractérisent par une approche empirique et expérimentale, l'objectivité et la quantification, un raisonnement logique, une formalisation mathématique et, entre autres, par la recherche de lois générales. Les savoirs occidentaux émanent des philosophies, dites « occidentales », où l'humain et la nature sont souvent perçus comme étant séparés.

¹⁷ L'UNESCO définit les savoirs autochtones (incluant, entre autres, les savoirs locaux et les savoirs traditionnels) comme « les connaissances, savoir-faire et philosophies [...]. Ce savoir est une partie intégrante d'un système culturel qui prend appui sur la langue, les systèmes de classification, les pratiques d'utilisation des ressources, les interactions sociales, les rituels et la spiritualité. » (UNESCO 2017). Dans les approches autochtones, l'être humain fait partie intégrante de son environnement, au même titre que les animaux, les plantes, l'écosystème.



Ces savoirs ne doivent pas être perçus comme des éléments singuliers ou factuels, que l'on peut ajouter ici et là dans une recherche¹⁸. Ils font partie d'un vaste système de savoirs organisés, qui se transforme et se transmet d'une génération à l'autre, et dont la pertinence perdure¹⁹. Ces savoirs doivent être respectés, autant que **les personnes qui les portent**, et doivent être inclus au même titre que d'autres formes de savoirs.

Précisons que certains savoirs sont de nature plus délicate et peuvent être, par exemple, réservés aux membres d'un groupe, tels que les savoirs reliés aux plantes médicinales ou à la spiritualité, ou encore l'emplacement des sites traditionnels de chasse ou de pêche (pour éviter le braconnage). D'autres savoirs en lien avec l'observation du territoire et les changements qui s'y déroulent, peuvent représenter des sources d'informations importantes pour l'ensemble de la société. Lorsqu'ils sont adéquatement pris en compte par les communautés de recherche, ils représentent des informations essentielles à la compréhension globale d'un phénomène, qu'il soit naturel ou social.

¹⁸ Il ne suffit pas d'utiliser des termes en inuktitut (les langues de l'Inuit Nunangat) pour affirmer que les savoirs inuit sont respectés (Armitage *et al.* 2011).

¹⁹ *Inuit Qaujimaqatqangit* (IQ) est le terme utilisé pour décrire l'épistémologie inuit ou les savoirs inuit. Il peut se traduire par « ce que les Inuit ont toujours tenu pour vrai » et en anglais « Inuit knowledge already acquired that is still relevant today ».

Les savoirs autochtones sont directement liés à notre souveraineté, passée et future, et devraient jouer un rôle clé à tous les niveaux et dans tous les types de travaux. Les changements climatiques rendent la faune plus vulnérable. Les Inuit ont besoin d'outils pour protéger leur terre natale et leurs valeurs. Les espèces envahissantes dans l'Arctique, ainsi que l'affaissement et l'érosion des rives augmentent en raison des changements climatiques et nécessitent des recherches supplémentaires. Les Inuit jouent un rôle précieux et significatif à toutes les étapes de la recherche, de la prise de décision et des questions politiques et économiques. Nos connaissances ont un sens lorsque nous sommes assis à une table de pairs. Les connaissances inuit et autochtones méritent respect et dignité.

Jerry Inglangasuk (CCI 2022, 10 [Traduction libre]).

Selon le type de savoir dont il est question, les Autochtones sont souvent ouverts à partager leurs savoirs et leurs savoir-faire, par le biais d'accords et d'ententes équitables dans lesquels la protection de leurs patrimoines matériel et immatériel est garantie. Comme le rappellent eux-mêmes les membres autochtones, ces savoirs leur appartiennent et il leur revient de décider ce qui peut être partagé ou non, et comment ce partage peut avoir lieu (Martin 2013). Les savoirs des femmes autochtones doivent recevoir une attention particulière en raison de leur caractère unique et spécifique²⁰ (Basile 2017; Desbiens 2010; Dowsley *et al.* 2010; FAQ 2012). On parle aussi de **savoirs expérientiels**, c'est-à-dire les connaissances qu'une personne acquiert à travers ses expériences vécues, plutôt que par l'apprentissage formel ou théorique. Ils sont liés à la pratique, au vécu et à l'action. Dans un contexte autochtone, nous pouvons enfin distinguer : les « **savoirs communs ou collectifs** » généralement accessibles à tous ; les « **savoirs familiaux** » qui circulent et se transmettent à l'intérieur des familles ; et les « **savoirs privés ou secrets** » connus uniquement de certaines personnes.

Les savoirs autochtones contribuent à enrichir la recherche et les connaissances sur le Nord, et peuvent soutenir la prise de décisions dans différentes sphères (protection de l'environnement, amélioration des soins de santé, gouvernance, transmission culturelle, etc.). Il importe d'en tenir compte à toutes les étapes de la recherche, en synergie avec les savoirs occidentaux allochtones. Les savoirs allochtones et autochtones contribuent conjointement au développement des connaissances et ce, pour le bien collectif.

²⁰ Par exemple, les femmes autochtones peuvent occuper le territoire d'une manière différente de celle des hommes et avoir une conception du territoire et des savoirs qui leurs sont propres. Bien qu'il y ait souvent des répartitions traditionnelles du travail et des rôles en fonction du genre, les éléments féminins et masculins pouvaient être plus fluides au sein d'une personne, remettant en question les normes coloniales de la binarité.



La sécurité culturelle

Cela implique, de la part des communautés de recherche, de connaître leurs propres biais, de reconnaître le pouvoir inhérent à leur position et de s'engager à ne pas reproduire les iniquités historiques et actuelles dans un processus de recherche. Cette approche qui se veut constante et systématique, favorise un partenariat égalitaire, dans lequel les partenaires autochtones peuvent contribuer à la conception et au processus de la recherche, tout en mettant l'accent sur les **besoins des communautés**.

Le concept de sécurité culturelle²¹ apparaît dans les années 1990. C'est une approche favorable pour répondre aux **situations de racisme**, de **discrimination** et de **stigmatisation** vécues par les populations autochtones dans les milieux de la santé. Aujourd'hui, cette notion s'applique à d'autres domaines comme celui de la recherche (Tahatikohsontóntie' 2024). Concrètement, la sécurité culturelle vise à créer un **environnement sécuritaire**, respectueux et propice à une recherche éthique.



Le Comité des Premiers Peuples invite l'ensemble des communautés de recherche à se familiariser avec les notions expliquées ci-dessus. Ces grands principes doivent servir d'orientations. Leur application concrète peut dépendre de la nature et du sujet de la recherche scientifique. Il ne s'agit pas de « cocher des cases » pour répondre à ces principes, mais plutôt d'entreprendre une démarche réflexive constructive ou « un voyage », autrement dit un chemin sur lequel tout n'est pas défini à l'avance²².

²¹ Nous privilégierons le terme de « sécurité culturelle » plutôt que « sécurisation culturelle » qui met l'accent sur la personne mettant en place le processus, plutôt que sur la personne qui la reçoit. Étant donné qu'il ne revient pas à l'équipe de recherche de décider de ce qui est culturellement sécurisant, les termes « sécurité culturelle » respectent davantage l'agentivité inhérente des Autochtones (Tahatikohsontóntie' 2024).

²² Wylie, McConkey et Corrado (2021) « It's a Journey Not a Check Box: Indigenous Cultural Safety from Training to Transformation », *International Journal of Indigenous Health*, 16 (1) : 314.





Principes d'éthiques et code de conduite

Le consentement

La consultation et la participation sont des éléments essentiels d'un processus de consentement (DNUDPA 2007). Selon l'EPTC2 le consentement est un processus, durant lequel les personnes participantes ont **le temps de comprendre** et de décider de la nature d'une participation (EPTC2 2022). La demande de consentement implique une **démarche sincère** à travers laquelle les équipes de recherche demeurent vigilantes sur les formes de pression²³ qui pourraient être exercées sur les participants, et favorise les outils permettant une compréhension pleine et entière de leur part, les conséquences prévisibles, ou encore, les risques éventuels ou les bénéfices qui pourraient subvenir.



Le consentement est une **décision libre et éclairée** de s'engager dans une action spécifique. Que ce soit dans le domaine de la santé, des relations personnelles ou de la recherche académique, elle suppose la capacité à accepter ou à refuser quelque chose, et ce, en toute connaissance de cause.

La façon d'obtenir ce consentement doit également être adéquate (par exemple, selon le contexte, un projet de recherche peut être expliqué à l'oral plutôt que par écrit, dans un vocabulaire accessible avec des informations traduites dans la langue des participants, et selon les normes culturelles appropriées). On parle de « processus », car le consentement peut être réaffirmé ou retiré par les participants, à tout moment du projet.

Un paradigme de recherche peut se définir comme un **cadre conceptuel**. Il s'agit d'une **vision du monde** (incluant des idées, des valeurs et des croyances) qui définit la nature du monde, la façon de le concevoir et de l'appréhender, la place qu'y occupent les individus et les relations entre les différents éléments de ce monde. Un paradigme oriente nécessairement le choix d'une méthodologie, mais aussi l'interprétation des résultats d'une recherche²⁴.



Dans une démarche décoloniale, cette notion de consentement est essentielle puisqu'elle permet de passer d'un paradigme de recherche sur les peuples autochtones à un paradigme de recherche **par, pour et avec les peuples autochtones** (Basile *et al.* 2018).

Par exemple, et de façon très schématique, certaines sciences perçoivent la réalité comme étant unique, pouvant être mesurée et comprise ; alors que pour d'autres, les réalités sont multiples et non-mesurables. Dans le premier cas, des méthodes quantitatives sont adéquates ; alors que dans le second, des méthodes qualitatives sont privilégiées.

²³ Par exemple, la vulnérabilité socio-économique peut contraindre des communautés autochtones ou des individus à accepter un projet de recherche, ou encore certaines personnes se sentent obligées de dire oui pour différentes raisons.

²⁴ Voir à ce sujet les travaux de Kuhn (1962), Guba et Lincoln (1994).

Propriété, contrôle, accès et possession des données

Les principes du PCAP®, à savoir ceux de propriété, contrôle, accès et possession des données et des informations (incluant les résultats), établis en 1998, ont marqué un tournant dans les milieux de la recherche scientifique en affirmant que « les Premières Nations ont le contrôle des processus de collecte de données, et qu'elles possèdent et contrôlent la manière dont ces informations peuvent être utilisées »²⁵. Toute recherche effectuée en milieux autochtones (individus, territoires, patrimoines matériel ou immatériel) doit respecter ces principes qui soulignent l'importance de l'**engagement** et de la **gouvernance autochtone**. Ces principes sont devenus une référence pour les gouvernements et les organismes subventionnaires de la recherche au Canada, et ils sont fondamentalement liés à l'autodétermination, à la préservation et au développement des cultures autochtones²⁶.

Ces dernières années, les Inuit du Nunavik, les Cris d'Eeyou Istchee et de plus en plus de Premières Nations se dotent de **structures institutionnelles de gouvernance et de gestion de la recherche**²⁷. Ces structures peuvent également être déployées au sein d'une seule communauté²⁸.

Dorénavant, ces entités autochtones sont les portes d'entrée officielles pour mener des recherches scientifiques sur tout sujet qui touche de près ou de loin les territoires, les cultures et les sociétés autochtones du Québec nordique.

²⁵ Voir : CGIPN (2017) ; CRSH, Gouvernement du Canada (2025) et IRSC (2010 et 2015) ; EPCT2 (2022) ; Redden et Kwan-Lafond (2023).

²⁶ Le Protocole de recherche des Premières Nations Québec Labrador (APNQL 2014) définit de façon détaillée ces quatre principes, en plus d'outiller les communautés de recherche en formulant des questions claires pour vérifier si ces principes sont respectés.

²⁷ Citons Atanniuvik pour la région du Nunavik et Aashukin, l'Institut de recherche de la Nation Cris Eeyou Istchee.

²⁸ La communauté de Mashteuiatsh a développé son propre protocole, processus également entamé par la Nation Naskapie de Kawawachikamach.

²⁹ [Grand Conseil des Cris](#) (Eeyou Istchee) 2026, consulté sur internet le 4 mars 2026.



Les Cris sont des parties prenantes inhérentes de la recherche en Eeyou Istchee et doivent affirmer leur contrôle sur ce qui est fait et comment cela est fait.²⁹

Grand chef adjoint Norman A. Wapachee [Traduction libre].



Photo : Miranda Khashfif, Motoneiges sur la glace, Kangiqsujuaq, 2024

Les valeurs fondamentales

Plusieurs valeurs morales, éthiques, culturelles ou encore sociales sont fondamentales aux cultures autochtones. Ces valeurs inhérentes au développement **de relations saines et harmonieuses**, doivent être appliquées de façon concrète et respectueuse, à chacune des étapes de la recherche³⁰. Les perspectives autochtones replacent souvent la notion de relation comme les liens inhérents entre toutes choses, c'est-à-dire non seulement entre les êtres humains, mais aussi avec l'environnement, les animaux, les plantes, les choses inanimées, ainsi que le monde invisible.

LE RESPECT

Il s'apparente à la reconnaissance et à l'appréciation des différences. Il s'agit de reconnaître les valeurs inhérentes et la dignité de tout être vivant, de respecter les manières d'être, de penser et d'agir, incluant le rapport à l'environnement et aux autres entités visibles et invisibles. Le respect implique de reconnaître et d'honorer la vie, l'expérience individuelle et collective, les traditions culturelles, les savoirs et les savoir-faire des peuples autochtones.

L'IMPUTABILITÉ

C'est le fait d'accepter la responsabilité de ses actions et des engagements pris auprès des partenaires autochtones. Il s'agit de répondre de ses actes et d'être responsable des gestes posés envers ses collaborateurs. Elle s'applique tant au niveau individuel (responsabilité personnelle) qu'au niveau structurel (responsabilité institutionnelle). Elle peut aussi revêtir un aspect légal, par exemple, dans le cadre d'une entente où chacune des parties est imputable envers l'autre.

L'ÉQUITÉ

Elle désigne l'appréciation juste et le respect absolu de ce qui est dû à chacun. Autrement dit, cette valeur fait référence au partage équitable des ressources, des connaissances, du pouvoir, des bénéfices et des retombées d'un projet de recherche. Comprendre le système duquel émane la recherche peut aider à orienter ses retombées. L'équipe de recherche doit veiller à maintenir l'équité que ce soit par la reconnaissance des contributions, la redistribution du pouvoir, l'accès aux ressources ou encore par le partage des prises de décision.

LA TRANSPARENCE

Elle s'illustre par une démarche honnête où les personnes concernées peuvent avoir accès à tous les aspects du projet. Les communautés autochtones s'attendent, de la part des communautés de recherche, qu'elles diffusent les informations concernant leurs recherches et leurs objectifs, de façon juste, claire et complète.

³⁰ À ce sujet, voir la théorie des quatre « R » proposée par Kirkness et Barnhardt (1991) : « Respect », « Réciprocité », « Pertinence » (Relevance) et « Responsabilité ». Juillet, Paquet et Scala (2001) ajoutent la notion d'« imputabilité ». D'autres auteurs convergent autour d'un cinquième « R » pour « Relation », voir un sixième pour « Représentation ».

LA RÉCIPROCITÉ

Elle renvoie à une relation mutuelle entre les équipes de recherche et les communautés autochtones, basée sur l'équité entre les acteurs impliqués dans le processus de recherche : les deux parties sont alors gagnantes. Cette idée s'applique aux savoirs et aux connaissances, c'est-à-dire que les savoirs scientifiques allochtones et les savoirs autochtones sont équivalents et complémentaires (Berkes 2009, 2012 ; Lertzman 2006). La réciprocité implique de donner et de recevoir dans une égale mesure, et permet aux personnes allochtones de bâtir des relations de confiance plus solides et durables avec les communautés autochtones.

En somme, ces valeurs soulignent l'importance de bâtir une relation de confiance entre les communautés de recherche scientifiques et les organismes et communautés autochtones. Or, cette relation de confiance n'est possible qu'en prenant le temps d'écouter les priorités, les préoccupations et les aspirations nommées par les membres des communautés, en tenant compte de leurs perspectives, afin de définir et de mener un projet bénéfique pour toutes et tous.

LA RESPONSABILITÉ

Celle-ci relève de l'engagement des communautés de recherche à appliquer et à respecter des normes scientifiques et éthiques en vigueur et tout autre protocole ou entente défini avec les communautés impliquées. C'est une responsabilité de s'assurer, en toute bonne foi, que les connaissances fournies pour la recherche, la prise de décision et l'élaboration de politiques qui s'y rattachent, ou d'autres activités liées à la recherche ne nuisent pas au bien-être et à l'épanouissement des personnes ou des groupes concernés (CCI 2022,18).

LA PERTINENCE

Cette notion peut s'observer à différents niveaux. De manière globale, il s'agit de reconnaître l'existence des savoirs et des cultures autochtones aujourd'hui. Les savoirs autochtones sont fondés sur des siècles d'expériences vécues, en plus d'être profondément liés à la terre et à l'environnement. La pertinence peut aussi être comprise au niveau du développement d'un projet, à savoir s'il est pertinent pour la communauté, ou et si ses résultats contribuent à améliorer le bien-être physique, mental, émotionnel et spirituel des communautés.

Cela concerne l'éducation, la justice, la santé, et peu importe. La réciprocité, c'est aussi rendre au lieu de prendre.

(Natasha McDonald, Forum 2023 Chicoutimi)

Savoir-être en milieux nordiques

Les membres des communautés de recherche doivent s'assurer d'adopter une **attitude appropriée** et garder en tête qu'ils sont des « visiteurs » sur les territoires autochtones et nordiques. N'imposons pas des façons de faire, mais ouvrons-nous plutôt à celles des communautés autochtones nordiques. Ainsi, même avec un doctorat en poche, il reste préférable de ne pas se présenter comme « un expert » ou « une experte » des questions autochtones ou d'un tel sujet en lien avec les territoires nordiques. Selon les communautés, se présenter avec l'intention d'« aider » peut susciter des réactions négatives. En effet, la notion d'« aide » renvoie parfois à une incapacité à agir pour soi-même, ou encore, à une position de victime, une étiquette que les Nations autochtones, les communautés et les individus n'ont pas choisie. Cette notion suppose aussi qu'une personne venant de l'extérieur aurait les connaissances pour résoudre des enjeux extrêmement complexes, niant alors les efforts menés par les communautés. Ces comportements pourraient être perçus comme condescendants, arrogants, immatures, et contribuer à une perte de légitimité auprès des partenaires locaux.

En tant que « nouvel arrivant », il est recommandé de rester humble, de prendre le temps de connaître les gens, de se présenter et de démontrer de l'intérêt pour les réalités locales (RQODE 2016, 47). Il est également suggéré de s'informer des codes de communication ou encore des normes de politesse en vigueur dans la communauté concernée par la recherche.



Le rythme de vie cyclique propre aux cultures autochtones doit être respecté. Cela peut s'appliquer aux activités de récolte saisonnières (chasse, pêche, piégeage, cueillette de plantes, de petits fruits et de crustacés), mais aussi à des événements importants qu'ils soient festifs, tels que des célébrations (fêtes, naissances, mariages), ou parfois tristes, tels que des accidents, des décès ou des disparitions. De nombreux événements touchent l'ensemble de la communauté, et il est essentiel de s'informer et de **respecter ces moments importants de la vie** des membres de la communauté, avant de solliciter leur contribution éventuelle à un projet de recherche les concernant.

Selon les disciplines, les chercheuses et les chercheurs sont parfois moins formés aux aspects socio-culturels et humains. Gardons à l'esprit que, dans une perspective où les êtres humains et leur environnement sont interconnectés, toute recherche sur le territoire, la faune ou la flore, concerne aussi les humains (Martin 2013). Il est crucial de connaître non seulement les ententes et les traités qui s'appliquent aux territoires nordiques, mais également l'existence des territoires familiaux, afin demander les autorisations nécessaires.

Pour conclure, l'honnêteté, l'ouverture d'esprit, la patience, l'écoute et l'humilité sont des attitudes à développer et à mettre en pratique lorsqu'une équipe de recherche ou un organisme s'engage auprès des membres d'une communauté autochtone (Nickels *et al.* 2007 ; CCI 2022, 22).





Photo: Veronique Dubois. Un peu de nourriture traditionnelle : oeufs de poisson, moule et ombles chevaliers. Estuaire de la Rivière Moroc, Région de Kangiqsuaqtiujuaq, 2019.

Démarches proposées pour mener des recherches en milieux nordiques

Épistémologies autochtones de la recherche

Un paradigme de recherche peut se définir comme un cadre conceptuel. Il s'agit d'une vision du monde (incluant des idées, des valeurs et des croyances) qui définit la nature du monde, la façon de le concevoir et de l'appréhender, la place qu'y occupent les individus et les relations entre les différents éléments de ce monde. Un paradigme oriente nécessairement le choix d'une méthodologie, mais aussi l'interprétation des résultats d'une recherche .



Dans les dernières décennies, des chercheuses et chercheurs autochtones ont développé des cadres de références pour penser la recherche académique dans des perspectives qui leurs semblaient plus adéquates aux milieux autochtones³¹. Elles et ils proposent ainsi des **paradigmes de recherche autochtones** qui définissent des façons d'être et de considérer le monde, des manières de le comprendre, mais aussi une morale et des valeurs qui les sous-tendent, associées à des méthodes de recherche qui s'y rapportent. Parce qu'ils s'appuient sur les connaissances, les cosmologies³² et les pratiques culturelles traditionnelles des peuples autochtones pour comprendre le monde, ces cadres de références reflètent mieux les **modes d'être et de pensée** des cultures autochtones. Par exemple, ils intègrent des notions fondamentales telles que l'**interdépendance entre toutes choses**, les **perspectives holistiques**, la **relationalité**³³, la primauté des relations entre les humains et l'environnement, ou encore, l'**importance de la transmission des savoirs et des savoir-faire**. Enfin, ces paradigmes de recherche sont souvent axés sur l'amélioration du bien-être et de la santé des communautés, sur l'engagement communautaire, sur une forme de justice sociale, et possèdent une forte composante décoloniale (Saini 2012).

Menées dans ce cadre, les recherches sont ainsi plus éthiques et respectueuses, solidaires et profitables pour les communautés. Ces paradigmes de recherche autochtones peuvent être perçus comme un **lieu de maillage** entre deux façons d'être au monde et de le percevoir. D'une part, ils permettent à la communauté de recherche autochtone d'avoir un corpus de méthodologies valorisées par les milieux universitaires, qui respectent des visions du monde différentes. D'autre part, ils permettent aux allochtones de mettre en pratique de nouvelles méthodologies avec les peuples autochtones, grâce à des outils de compréhension adéquats (Smith *et al.* 2016 ; Wilson 2008).

Le Comité des Premiers Peuples suggère vivement aux communautés de recherche d'explorer ces paradigmes de recherche autochtones dans le but de favoriser le choix de méthodologies de recherche significatives et cohérentes.

³¹ Voir les travaux de recherche de Linda Tuhiwai Smith (1999), Margaret Kovach (2009), Shawn Wilson (2008), Bagele Chilisa (2012), Kathy Absolon (2011).

³² « Le terme "cosmologie" réfère aux théories que les sociétés ont élaborées sur l'origine, la composition et la dynamique de l'univers (cosmos), sur ses propriétés spatiales et temporelles, sur les puissances, les êtres et les objets qui le constituent et les relations entre ces existants et formes d'agentivité, et enfin sur la place qu'occupe l'être humain au sein de cet univers. ». Poirier S., 2026. « **Cosmologie** », Anthrophen.

³³ Dans une perspective de recherche autochtone, la relationalité fait référence aux multiples relations que les individus entretiennent entre eux, mais aussi avec tout ce qui les entoure (Wilson 2008 ; Smith 2012 ; Ruwhiu et Cathro 2014).

Une démarche d'engagement

Les communautés de recherche doivent « mettre en œuvre un processus d'engagement » (ITK 2018, 4) auprès des communautés autochtones, c'est à dire un **engagement à collaborer** et à **respecter les entités de gouvernance** locales et régionales.

Il est proposé de mettre en place un **cadre de collaboration**, une entente qui permet et définit des **bénéfices mutuels**, avec les personnes, les communautés et les organismes concernés³⁴. La collaboration peut avoir lieu à toutes les étapes du processus d'une recherche ou tel que l'entente le prévoit (APNQL 2014 ; Gouvernement de la nation crie 2015 ; Makivvik 2012). Il va sans dire que, tant chez les Premières Nations que chez les Inuit, cet engagement de l'un envers l'autre dans la réalisation d'une recherche s'avère essentiel et assure ainsi l'accomplissement et le succès du projet. La gouvernance de la recherche elle-même, c'est-à-dire la participation de tous les partenaires, actrices et acteurs du projet devrait être discutée³⁵ pour prévoir un **partage du pouvoir décisionnel** lié à la recherche.

Il est suggéré de diviser la recherche en plusieurs étapes et d'effectuer des retours auprès des communautés à chaque étape, c'est-à-dire de l'élaboration du projet, en passant par la cueillette des données, l'analyse et la validation des résultats, jusqu'à la diffusion de ces derniers. Cela permet à toutes et tous de voir l'avancement de la recherche et d'apporter des ajustements au fur et à mesure. La **flexibilité** reste de mise de la part des deux parties. Au fil de ces étapes, il faut garder à l'esprit que les priorités de chacune et chacun ne sont pas toujours les mêmes.

Par exemple, les membres des communautés ne sont pas toujours disponibles lorsque l'équipe de recherche le souhaite et des défis techniques (accès à Internet, organisation des déplacements, gestion de la logistique, etc.) ou des évènements importants dans les communautés peuvent survenir.

Enfin les communautés de recherche scientifiques doivent être conscientes que ce processus impose un fardeau important aux communautés qui n'ont pas toujours la capacité ni les ressources nécessaires pour profiter adéquatement de la collaboration proposée. La communauté de recherche doit donc travailler à minimiser ce poids tout en maintenant une collaboration juste, efficace et utile. La **répartition des ressources financières** doit également être abordée. Il est suggéré de prévoir un financement, dès la préparation du projet, qui permet d'offrir des rémunérations, voire des contrats pour des ressources locales. En plus de participer à la formation et à l'**employabilité** dans les communautés, les projets de recherche peuvent contribuer à l'**amélioration des capacités et du pouvoir d'agir** (Moreton-Robinson et Walter 2011). Cela démontre une **reconnaissance socio-économique** de la part des communautés de recherche.

Le Comité des Premiers Peuples propose de discuter et de définir les règles de cet engagement de manière franche et claire, dès le début, avec l'ensemble des partenaires de la recherche.

³⁴ Lorsqu'une recherche s'effectue auprès des Autochtones vivant dans un milieu urbain, il convient de cibler aussi les organismes pouvant le mieux représenter leurs intérêts, tels les Centres d'amitié autochtones.

³⁵ Il s'agit ici de la mise en place d'une démarche globale de collaboration permettant le partage d'un pouvoir décisionnel, au-delà d'un seul processus de consultation (Kaine et Lavoie 2022).



Les premières étapes

Lorsque cela est possible, participer à des événements autochtones, développer des relations de confiance et se familiariser avec un environnement spécifique de façon informelle est une excellente amorce. **L'idée d'un projet de recherche peut alors émerger** des discussions menées avec des intervenants locaux et d'une meilleure connaissance des enjeux réels et actuels, vécus par les personnes concernées.

Une **revue de littérature** sur le sujet de la recherche peut commencer (celle-ci inclut la documentation scientifique et celle provenant des organismes autochtones). Gardons à l'esprit que la documentation recensée provient en grande partie du monde scientifique occidental, ce qui représente un biais par rapport aux savoirs autochtones souvent issus de la tradition orale. Une revue de la documentation peut s'effectuer en complémentarité avec les savoirs et les informations provenant des communautés concernées. L'adoption d'une **attitude humble et prudente** face à ses propres schèmes de compréhension et d'interprétation demeure un point de vigilance. Tel qu'expliqué précédemment, il existe plusieurs façons de comprendre et d'interpréter ce qui nous entoure. Des **cours d'introduction à propos des différentes cultures autochtones** peuvent aider à mieux comprendre les contextes socio-culturels, politiques, économiques et institutionnels des différentes Nations et communautés.

Il est ensuite important de vérifier si des **protocoles de recherche** existent au sein de la Nation ou de la communauté autochtone concernée ou si tout autre protocole pourrait s'appliquer³⁶. Cette préparation doit inclure une recherche au sujet d'éventuelles **autorisations et permis**, que l'équipe doit obtenir auprès des autorités identifiées.

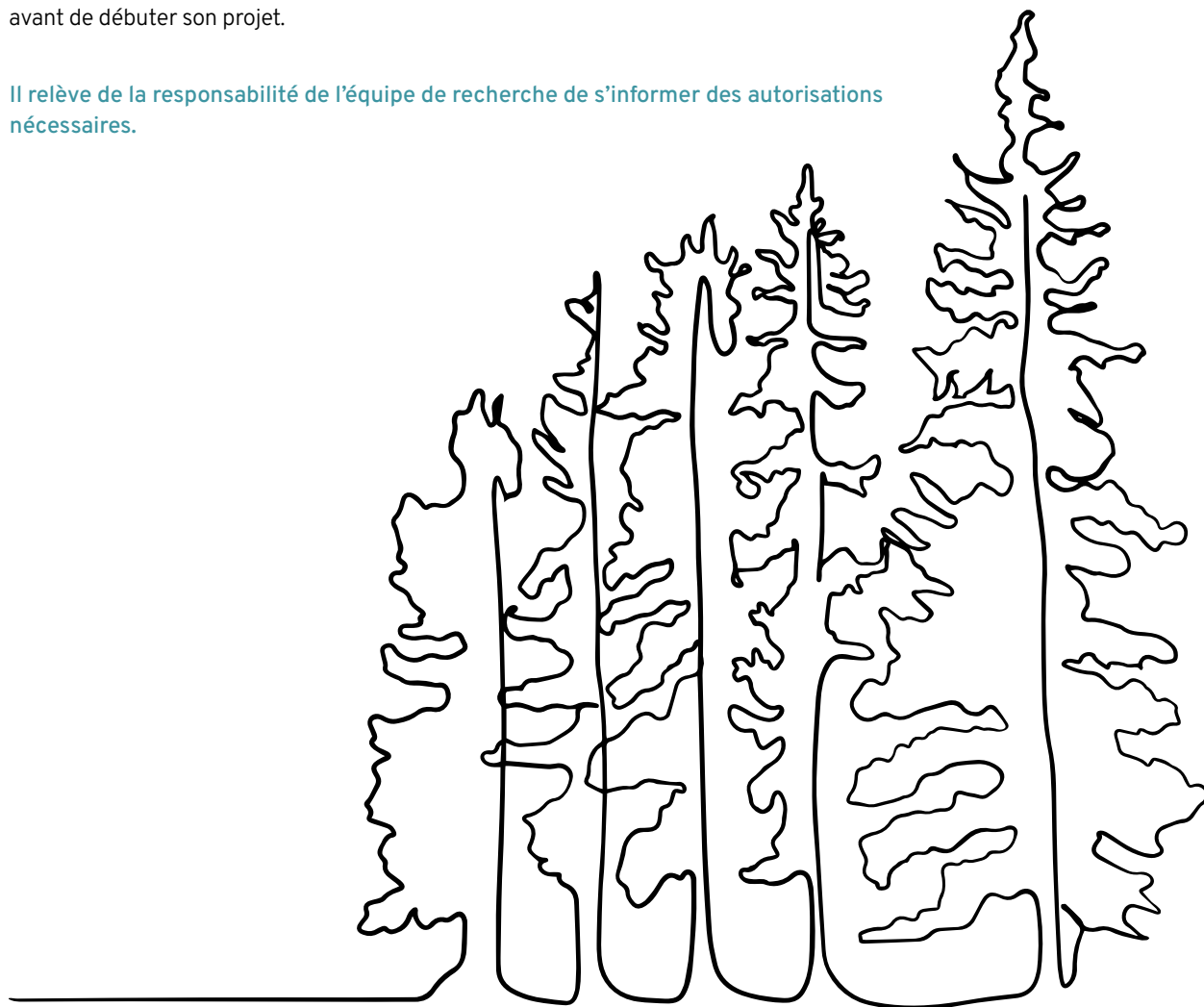
Une description du projet présentant le sujet ainsi que les méthodologies de recherche représente un atout en vue d'établir un premier contact (Makivvik 2012, 25). Cela permet de **présenter l'idée d'un projet de recherche, les intentions de l'équipe de recherche et de définir l'espace éthique** pour les discussions avec la communauté. L'équipe de recherche doit faire preuve d'ouverture, de flexibilité et de volonté à co-construire les objectifs et la méthodologie de recherche. Ce dernier point concerne également des équipes de recherche ayant déjà des collaborations bien établies : en d'autres termes, une collaboration précédente ne rend pas les suivantes automatiques.

³⁶ Il existe un cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieux urbains au Québec (RCAAQ 2021).

Bien que les fonds de recherche ou la disponibilité des chercheurs ne le permettent pas toujours, il est recommandé que les étudiantes et étudiants (de 2^e et de 3^e cycle) **soient toujours accompagnés** d'une ou un membre de l'équipe plus expérimenté(e) lors de leur première rencontre avec les instances autochtones. La responsabilité de maintenir des liens permettant un travail de co-construction relève aussi de la direction du projet. Lors de ses premiers échanges avec la communauté, les sources ou les opportunités de financement peuvent également être présentées et discutées de façon transparente.

Les **comités d'éthique de recherche** (CÉR qui relèvent de l'Énoncé de politique des Trois Conseils-EP-TC2, 2022) sont des instances créées afin d'évaluer l'acceptabilité des projets de recherche. On retrouve des CÉR dans les milieux universitaires et parfois une structure similaire existe au sein des organisations autochtones³⁷. Ces comités se composent de personnes possédant des expertises diversifiées (connaissances écologiques traditionnelles, savoir-être et savoir-faire, savoirs universitaires et scientifiques, représentants locaux, communautaires et politiques, et toute autre personne dont l'expertise est jugée pertinente en contexte autochtone). Il est primordial de respecter l'EPCT, ainsi que les structures de gouvernance établies sur le territoire concerné. Lorsque le projet n'implique pas de sujets humains, les chercheurs n'ont généralement pas à demander de certificat éthique auprès de leur université. Pourtant, si leur projet a lieu sur le territoire d'une nation autochtone, même si aucun sujet humain n'est interrogé, l'équipe de recherche devrait demander l'appui des communautés, gouvernements ou organisations autochtones concernées avant de débiter son projet.

Il relève de la responsabilité de l'équipe de recherche de s'informer des autorisations nécessaires.



³⁷ Exemple du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, Mashteuiatsh et Kahnawake. Atanniuvik et Aashukin Naanituuchischayitimuwin aah Kinniwaapitiikinuuch, l'institut de recherche de la Nation Crie, ont également ce rôle.

Une méthodologie adéquate

Les méthodologies de recherche diffèrent selon les disciplines, mais aussi selon les paradigmes de recherche, tel qu'expliqué précédemment. Il est suggéré de choisir **une méthodologie de recherche avec les partenaires autochtones** dans le respect de leurs perspectives³⁸.

Prenons l'exemple de la recherche-action participative qui se définit par son approche basée sur le partenariat. Construite sur la mobilisation et le partage des connaissances, la responsabilité partagée du projet de recherche et l'engagement communautaire, elle contribue à donner le pouvoir aux communautés à travers la mobilisation et l'utilisation de leur propre expertise (Blangy *et al.* 2010 ; Chilisa 2020).

Retenons comme principe de base qu'une bonne méthodologie n'en est pas une universelle ou qui peut s'appliquer à n'importe quel sujet ou n'importe quel lieu, mais plutôt qu'elle devrait découler des réalités et des savoirs locaux. Elle doit être **contextualisée**, pertinente pour les partenaires et les personnes participantes concernés, en permettant leur participation pleine et active.

Bien que toutes les approches qui favorisent la co-construction sont à mettre de l'avant, **certaines limites** restent toutefois à envisager. En effet, la co-construction à tous les niveaux n'est pas toujours possible. Les communautés autochtones ne désirent pas nécessairement participer à toutes les étapes, de toutes les recherches, sur tous les sujets, et c'est à elles seules d'en décider.

Dans le cas d'une recherche fondamentale qui, par exemple, se déroule davantage en laboratoire, certains membres de la communauté de recherche ne sont pas amenés à voyager dans les territoires nordiques ni à collaborer directement avec des membres des communautés locales. Pourtant, ces membres doivent demeurer sensibles et informés de la provenance des données traitées.

Les questions relatives à l'impact des résultats de recherche sont à soulever : peuvent-ils porter préjudice aux personnes concernées ? La propriété, le partage et l'utilisation des données doivent être autorisés par des ententes avec les partenaires nordiques.

³⁸ À ce sujet, voir différentes démarches (Asselin et Basile 2012 ; Blangy *et al.* 2010 ; Smith 2012).



Tout comme la validation scientifique par les pairs, la validation effectuée par les Premières Nations est un processus qui a généralement pour intention d'assurer la qualité du travail de recherche, sa pertinence et la justesse de ses interprétations. Cette validation devrait être vue comme une occasion plutôt que comme une menace. La définition de ce qu'est un pair a besoin d'être élargie.

(Schnarch 2004, 93 [traduction libre]).

Après la cueillette et l'analyse des données, l'interprétation des résultats doit être validée auprès de la communauté concernée et ce, avant toute publication.

La validation des résultats est donc une opportunité d'échange où plusieurs interprétations des mêmes résultats peuvent être valables et coexister.

Celle-ci peut se faire de plusieurs façons : par exemple, par l'envoi des résultats préliminaires, lors de la tenue de discussion de groupes ; grâce à la participation de chercheurs autochtones lors de l'analyse des résultats ; ou par un processus de consultation des communautés ou des personnes interrogées.

Dans tous les cas, il faut s'assurer que les **méthodes de communication utilisées sont appropriées** et compatibles avec la communauté ou l'organisme partenaire (langues d'usage, outils visuels, documents écrits, vulgarisation, etc.). Entre autres, il est important de ne pas généraliser de manière excessive les résultats pour éviter d'attribuer les propos de quelques participants à l'ensemble de la communauté ou de la Nation. Concernant des données plutôt quantitatives et qui concernent davantage l'environnement et les écosystèmes, par exemple, l'interprétation devrait également être validée, compte tenu du lien intime que beaucoup de membres des Premières Nations et des Inuit entretiennent avec le territoire.

S'il y a divergence dans l'analyse des résultats, l'équipe de recherche doit inclure le point de vue des peuples autochtones dans les publications. La **co-publication des résultats** peut être une voie très intéressante afin de valoriser le processus de co-construction et de reconnaître la participation de toutes et tous. Ajoutons à l'inverse, qu'à tout moment, les communautés et les intervenants concernés doivent avoir la possibilité de se dissocier des résultats ou de l'analyse réalisée par la communauté de recherche.

Les résultats de la recherche

Dans une démarche collaborative, les communautés de recherches doivent transmettre les résultats aux partenaires qui pourront les utiliser et les mobiliser à leur guise (CCI 2022). Afin de proposer une **diffusion appropriée** au contexte nordique, une **stratégie de communication** peut être discutée avec la communauté, par exemple via : des émissions de radio locales et régionales, des baladodiffusions, la création d'affiches, de brochures ou de bulletins de nouvelles, ou encore, l'utilisation des réseaux sociaux. La publication de résumés du projet peut être préparée dans les langues autochtones des communautés participantes (Nickels *et al.* 2007). Idéalement, et au-delà d'une diffusion, les résultats peuvent être présentés pour favoriser un dialogue, c'est-à-dire en créant un espace de discussion des résultats et de leurs impacts (par exemple, une table-ronde ou une réunion publique). Les participants à la recherche et/ou les partenaires peuvent ainsi poser des questions, partager leur point de vue et s'exprimer librement sur ces résultats. Pour assurer le bon accomplissement de cette étape, des moyens financiers et le temps nécessaire doivent être prévus dès le début du projet. La vulgarisation des résultats, la traduction de documents, le besoin éventuel d'interprètes locaux et les déplacements vers les communautés représentent des postes budgétaires importants et qu'il ne faut pas négliger. Ces montants doivent être inclus au début du projet et utilisés tels que prévus.

Pourquoi ne pas inviter les partenaires nordiques à présenter conjointement des résultats de recherche lors d'événements organisés dans le Sud, tels que des colloques ou des conférences et à partager leurs expertises. Cela contribue à inverser une dynamique de voyage du Sud vers le Nord.

Dans une perspective décoloniale des recherches scientifiques, participons ensemble à créer des espaces de partage plus inclusifs et culturellement sécuritaire dans les milieux de recherche.



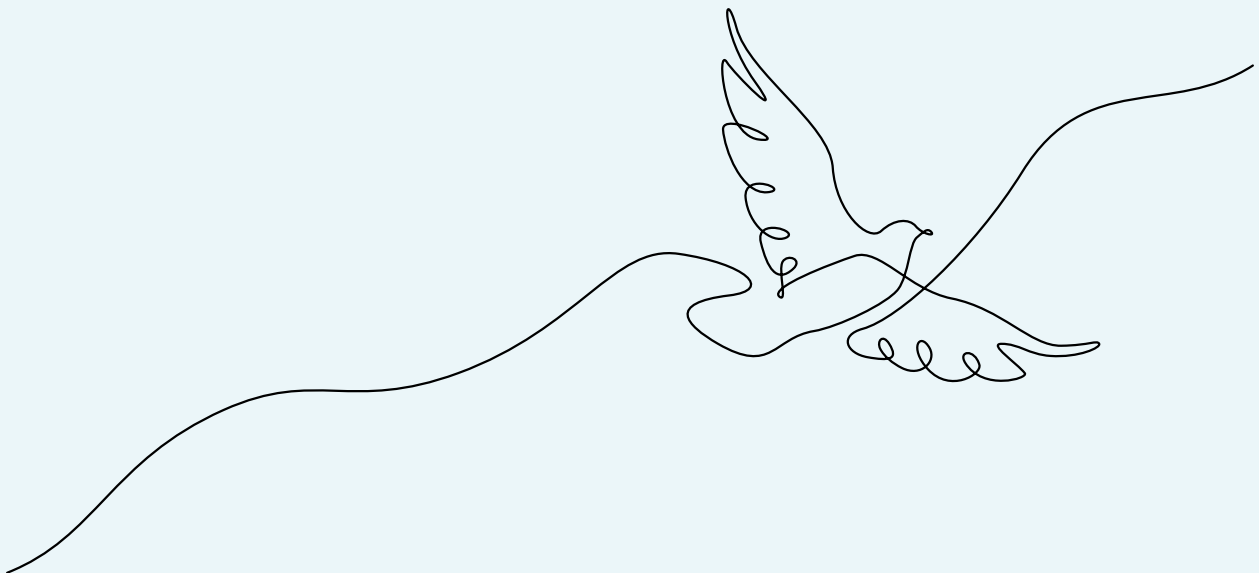
Photo : Nation naskapie de Kawachikamach, Sentier communautaire, 2025

Recommandations et conclusion

Le Comité des Premiers Peuples encourage les communautés de recherche à rester sensibles aux préoccupations et aux enjeux des Nations autochtones en appliquant les recommandations formulées ci-dessous afin de développer des collaborations fructueuses au service de toutes et tous :

- › S'informer des contextes culturels, sociaux-économiques et politiques des communautés autochtones partenaires ;
- › Cultiver une posture d'allié (sans toutefois s'autoproclamer comme tel) ;
- › Assurer un transfert des compétences entre les communautés de recherche et les partenaires autochtones et allochtones ;
- › Offrir des opportunités d'emplois et de formation en priorisant l'embauche de ressources humaines locales et en formant ces personnes ;
- › Inclure les Premiers Peuples dans les demandes de subvention et leur préparation ;
- › Jouer un rôle de modèle pour les jeunes des communautés autochtones en partageant avec eux non seulement ses connaissances, mais également son parcours dans les milieux de recherche ;
- › Orienter les recherches de façon à inclure le développement d'outils concrets et pratiques, au bénéfice des communautés ;
- › Favoriser les achats et les services locaux lorsque les équipes de recherche travaillent en milieux nordiques;
- › Minimiser son empreinte écologique en ne laissant ni déchet sur place ni équipement qui ne puisse être utilisé localement.

L'ensemble de ces recommandations s'inscrit directement dans les valeurs de développement durable de l'INQ et répond aux priorités énoncées par les peuples autochtones.



Références

- Armitage, D., Berkes, F., Dale, A., Kocho-Schellenberg, E., et Patton, E. 2011. [Co-management and the Co-production of Knowledge : Learning to Adapt in Canada's Arctic](#). *Global Environmental Change*, 21 (3) : 995-1004.
- Asselin, H. 2011. [Plan Nord : les Autochtones laissés en plan](#). *Recherches amérindiennes au Québec*, 41 (1) : 37-46.
- Asselin, H. et Basile, S. 2012. [Éthique de la recherche avec les peuples autochtones. Qu'en pensent les principaux intéressés?](#). *Éthique publique*, 14 (1). .
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), 2014. [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#). Wendake : APNQL. Consulté le 26 janvier 2026.
- Auger, J., Nath, N. et Greene, C. 2023. [Wisdom Seeking Together” : Circling around Research Ethics](#), *The International Indigenous Policy Journal*, 14 (1).
- Basile, S. et Robertson, F. 2012. [Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones](#). Kahnawake : Femmes autochtones du Québec inc. Consulté le 26 janvier 2026.
- Berkes, F. 2009. [Indigenous Ways of Knowing and the Study of Environmental Change](#). *Journal of the Royal Society of New Zealand*, 39 (4) : 151-156.
- _____, F. 2012. [Sacred Ecology](#). Routledge : New York.
- Blangy, S., McGinley, R. et Harvey Lemelin, R. 2010. [Recherche-action participative et collaborative autochtone : Améliorer l'engagement communautaire dans les projets touristiques](#). *Téoros*, 29 (1) : 69-80. Consulté le 26 janvier 2026.
- Bonneau M-A., Bergeron O. et Direction du développement des individus et des communautés. 2023. [Principes autochtones de recherche : Contribution à la collaboration en santé publique](#), Synthèse des connaissances. Québec : Institut national de santé publique du Québec. Consulté le 26 janvier 2026.
- Buschman V.Q. et Sudlovenick E. 2023. [Indigenous-led Conservation in the Arctic Supports Global Conservation Practices](#). *Arctic Science*, 9 (3).
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. 2017. [Les principes PCAP des Premières Nations](#). Akwesasne : PCAP. Consulté le 21 janvier 2026.
- Chilisa, B. 2020. *Indigenous Research Methodologies*. SAGE Publications Asia-Pacific Ltd.
- Comité de la décolonisation de la recherche UDM. 2025. [Décoloniser la recherche à l'Université de Montréal : Réflexions sur les bases nécessaires au développement d'une stratégie institutionnelle](#). Montréal : Université de Montréal. Consulté le 26 janvier 2026.
- Desbiens, C. 2010. [Step Lightly, Then Move Forward : Exploring Feminist Directions for Northern Research](#). *Canadian Geographer*, 54 (4) : 410-416.
- Dowsley, M., Gearheard S., Johnson N., et Inksetter J. 2010. [Should We Turn the Tent ? Inuit Women and Climate Change](#). *Études Inuit Studies*, 34 (1) : 151-165.
- Gentelet, K. 2009. [Les conditions d'une collaboration éthique entre chercheurs autochtones et non autochtones](#). *Cahiers de recherche sociologique*, 48 : 143-153.
- Gouvernement de la Nation Crie. 2015. [Stratégie crie de conservation régionale](#). Nemaska : Gouvernement de la Nation Crie. Consulté le 26 janvier 2026.
- Gouvernement du Canada, Groupe en éthique de recherche, 2022. Groupe en éthique de recherche, [Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#). Ottawa : Gouvernement du Canada. Consulté le 21 janvier 2026.
- Gouvernement du Canada, Comité de coordination de la recherche au Canada 2019. [Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada](#). Ottawa : Comité de la coordination de la recherche au Canada. Consulté le 22 juillet 2025.
- Gouvernement du Canada, Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) 2025, [Recherche autochtone](#). Ottawa : Gouvernement du Canada. Consulté le 21 janvier 2026.

- Gouvernement du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC). 2015. [Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Vol. 6, Pensionnats du Canada](#). La réconciliation, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press. Consulté le 26 janvier 2026.
- Gouvernement du Québec. 2021. [Le Plan Nord à l'horizon 2035](#), Un projet exemplaire de développement nordique durable. Consulté le 20 août 2025.
- Gouvernement du Québec. 2019. [Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : Écoute, réconciliation et progrès](#). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : Écoute, réconciliation et progrès. Rapport final. Québec : Gouvernement du Québec. Consulté le 26 janvier 2026.
- Gray Roussel, J. 2019. [Guide d'accompagnement du Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#). Wendake : CSSSPNQL. Consulté le 26 janvier 2026.
- Hamel-Charest, L. 2022. [De la bonne intention à l'infantilisation : Quand des allochtones s'immiscent dans une recherche en milieu autochtone](#). *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 5 (2) : 184-188.
- Inuit circumpolar Council. 2022. [Circumpolar Inuit Protocols for Equitable and Ethical Engagement](#). Consulté le 26 janvier 2026.
- Institut nordique du Québec (INQ). 2012. [L'Institut nordique du Québec : Mobilisés pour le Nord durable](#). Enjeux et priorités de recherche. Québec : Université Laval Consulté le 14 août 2025.
- _____. (INQ). 2016. [Groupe de travail des Premiers Peuples. Termes de référence du Groupe de travail des Premiers Peuples](#), Québec : Institut nordique du Québec. Consulté le 26 janvier 2026.
- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). 2018. [Stratégie nationale inuite sur la recherche](#). Ottawa : Inuit Tapiriit Kanatami. ITK. Consulté le 26 janvier 2026.
- _____. 2019. [National Inuit Climate Change Strategy](#). Ottawa : Inuit Tapiriit Kanatami. Consulté le 26 janvier 2026.
- Kaine, É. et Lavoie, D. 2022. [La gouvernance en recherche autochtone : « Pour y arriver, tu dois d'abord désapprendre ce que tu sais et ensuite m'écouter »](#). *Revue d'études autochtones*, 52 (3) : 105-113.
- Kirkness, V. J. et Barnhardt R. 2001. « First Nations and Higher Education: The Four R's - Respect, Relevance, Reciprocity, Responsibility. In Knowledge Across Cultures: A Contribution to Dialogue Among Civilizations ». In R. Hayoe et J. Pan. Hong Kong (dir.). *Comparative Education Research Centre*, p. 75-92 Hong Kong : The University of Hong Kong.
- Kovach, M. 2009. [Indigenous Methodologies. Characteristics, Conversations, and Contexts](#). Toronto, University of Toronto Press. Consulté le 26 janvier 2026.
- _____. 2015. « Emerging from the Margins : Indigenous Methodologies ». In S. Strega et L. Brown (dir.), *Research as resistance : Revisiting critical, Indigenous, and anti-oppressive approaches*, p. 43-64. Toronto : Canadian Scholars' Press / Women's Press.
- Lertzman, D. 2006. [Rapprocher le savoir écologique traditionnel et la science occidentale dans la gestion durable des forêts. Le cas de la Commission scientifique Clayoquot](#). *Recherches amérindiennes au Québec*, 36 (2-3) : 43-58.
- Lévesque, C. 2009. [La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances](#). In N. Gagné, M. Martin et Salaün M. (dir.), *Autochtonies : Vues de France et du Québec*, p. 455-470. Québec : Presses de l'Université Laval. Consulté le 26 janvier 2026.
- Little Bear. L. 2000. [Jagged worldviews colliding](#). In M. Battiste (dir.), *Reclaiming Indigenous voice and vision*, p. 77-86. Vancouver : UBC Press.
- Makivvik. 2015. *Guidelines for Research in the Nunavik Region*. Saint-Laurent : Makivvik.
- Martin, T. 2013. [Normativité sociale et normativité épistémologique : L'exemple de la recherche en milieu autochtone au Canada et dans le monde anglo-saxon](#). *Socio*, 1 (1): 135-152.
- Moreton-Robinson A, et Walter M. 2011. [Leadership in Indigenous Research Capacity Building : Implementing and Embedding an Indigenous Research Methodologies](#). Sydney, New South Wales, Office for Learning and Teaching. Consulté le 26 janvier 2026.
- Nagy, M. 2011. [Introduction : Propriété intellectuelle et éthique](#). *Études Inuit Studies*, 35 (1-2) : 7-33. Consulté le 26 janvier 2026.

- Nickels S., Shirley J., et Laidler G. (dir.). 2007. [Negotiating Research Relationships with Inuit Communities: A Guide for Researchers](#). Ottawa et Iqaluit : Inuit Tapiriit Kanatami et Nunavut Research Institute. Consulté le 26 janvier 2026.
- Nunatsiavut Government. 2010. *Nunatsiavut Government Research Process*. Nain : Nunatsiavut Government.
- Okalik, L. 2013. « Inuujunga : The Intricacy of Indigenous and Western Epistemologies in the Arctic ». In Mertens D. M., Cram F. et Chilisa B. (dir.), *Indigenous Pathways into Social Research. Voices of a New Generation*, p. 239-248. Walnut Creek : Left Coast Press Inc.
- Ormiston, N. 2010. [Re-Conceptualizing Research: An Indigenous Perspective](#). *First Peoples Child & Family Review*, 5 (1) : 50-56.
- Owlijoot, P. 2008. *Guidelines for Working with Inuit Elders*. Iqaluit : Nunavut Arctic College.
- Pauktuutit Inuit Women's Association. 2002. *Inuit Women's Traditional Knowledge Workshop on the Amauti and Intellectual Property Rights*. Ottawa : Pauktuutit Inuit Women's Association.
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ). 2021. [Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec, Wendake : RCAAQ](#). Consulté le 26 janvier 2026.
- Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQuODE). 2016. [Pinasuutitsaq: Reference Guide for Career Development Counsellors Working with Inuit Clients](#). Montréal : RQuODE. Consulté le 26 janvier 2026.
- Redden M. et Kwan-Lafond D. 2023. « Souveraineté des données autochtones : En marche vers l'autodétermination et de bonnes données ». In K. Thompson, E. Hill, E. Carlisle-Johnston, D. Dennie et É. Fortin (dir.), [La gestion des données de recherche dans le contexte canadien : Un guide pour la pratique et l'apprentissage](#), p. 51-66. Chesterfield : Pressbooks, Consulté le 20 janvier 2026.
- Ropars, P., Devoie, E. G., Falardeau M., Thompson, L. 2023. [Code de conduite pour la recherche arctique](#). ArcticNet Inc., Québec : ArcticNet.
- Saini, M. 2012. [Revue systématique des modèles de recherche occidentaux et autochtones : Évaluation de la validation croisée pour l'Exploration de la compatibilité et de la convergence](#). Prince George : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. Consulté le 20 janvier 2026.
- Schnarch, B. 2004. [Ownership, Control, Access, and Possession \(OCAP\) or Self-Determination Applied to Research : A Critical Analysis of Contemporary First Nations Research and Some Options for First Nations Communities](#). *Journal of Aboriginal Health*, 1 (1) : 80-95. Consulté le 26 janvier 2026.
- Sillitoe, P. 2015. [The Dialogue between Indigenous Studies and Engaged Anthropology](#). In Sillitoe P. (dir.), *Indigenous Studies and Engaged Anthropology. The Collaborative Moment*, p. 1-29. Farnham et Surrey : Ashgate Publishing Limited.
- Smith, L. T. 2012. *Decolonizing Methodologies. Research and Indigenous Peoples*. Londres et New York : Zed Books.
- Sioui, G. et Shawayahamish A. 2023. [Dewemaagannag: Mes relations Guide pour l'engagement avec les Peuples autochtones](#). Montréal : Bureau de l'engagement communautaire, Université Concordia. Consulté le 20 janvier 2026.
- Tahatikonhsontóntie' Environnement réseau de recherche en santé autochtone du Québec ERRSA-Québec. 2024. *La sécurité culturelle en contexte de recherche en santé autochtone*. Rapport final des discussions de la table ronde. Kahnawá:ke : ERRSA-Québec.
- UNESCO 2025, [Savoirs autochtones, lieux ancestraux: accompagner le changement dans les sites désignés par l'UNESCO](#), Consulté le 27 février 2026.
- Vincent, S. 2016. « [Chevauchements territoriaux : Ou comment l'ignorance du droit coutumier algonquien permet de créer de faux problèmes](#), *Recherches amérindiennes au Québec*, 46 (2-3) : 91-103.
- Wilson, S. 2008. *Research is Ceremony: Indigenous Research Methods*. Black Point : Fernwood Publication.
- _____. 2001. [What is indigenous research methodology?](#), *Canadian Journal of Native Education*, 25 (2) : 175-179. Consulté le 26 janvier 2026.
- Wylie, L., McConkey, S., et Corrado, A. M. 2021. [It's a Journey Not a Check Box: Indigenous Cultural Safety from Training to Transformation](#). *International journal of Indigenous Health*, 16 (1).



Institut nordique du Québec

Ensemble pour le Nord

Institut nordique du Québec

Vice-rectorat à la recherche,
à la création et à l'innovation

Complexe scientifique de l'Institut
nordique du Québec (CSINQ)
1030, avenue des Sciences-de-la-vie
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

inq.ulaval.ca